

Pour un Canton éclairé !

La technologie LED « intelligente » permet de faire diminuer la consommation électrique de l'éclairage public de 80 à 90%. Pour nos communes qui dépensent des sommes importantes dans l'éclairage public, cette révolution technologique est autant prometteuse au niveau économique qu'au niveau écologique.

La motion N° 1021 intitulée « Des LED pour l'éclairage des routes », déposée en 2011 et acceptée en 2012 demandait que toutes nouvelles installations d'éclairage public le long des routes cantonales, communales et nationales soient équipées de lampes LED. En 2014, le Gouvernement considérait cette motion comme réalisée car les nouvelles installations « se réalisent avec des produits LED » et le remplacement d'installations existantes s'opère au « rythme des moyens disponibles des propriétaires ».

Le constat susmentionné du Gouvernement suggère en toute logique qu'une augmentation des moyens financiers des propriétaires (principalement les communes jurassiennes) est en mesure d'augmenter le rythme de remplacement des installations énergivores déjà existantes. Une telle analyse est en tous les cas partagée par le Canton de Vaud qui propose aux communes vaudoises un ambitieux programme de subventions visant à encourager des mesures d'efficacité énergétique dans l'éclairage public.

Conformément aux objectifs de la révision de la loi sur l'énergie (LEN) et la conception cantonale de l'énergie (CCE) adoptées en 2015, notre Canton ne doit pas seulement se contenter de définir la politique énergétique à venir mais il se doit aussi de mettre en place des mesures de soutien (subventions et aides financières ciblées) et de promotion (incitations) pour encourager les communes jurassiennes dans la transition énergétique. La société Energie Du Jura (EDJ) a été désignée par le Gouvernement jurassien comme étant le bras opérationnel de cette stratégie.

A l'heure actuelle, seul le programme fédéral d'efficacité électrique Prokilowatt soutient le remplacement ou l'optimisation de l'éclairage public des communes. Aucun mode de subventionnement cantonal n'existe pour l'instant.

Afin de remédier à cette lacune et afin concrétiser les engagements du Canton en matière d'efficacité énergétique, la présente motion demande donc au Gouvernement d'élaborer, aux conditions qu'il trouvera judicieuses, un programme cantonal de subventions destiné aux communes jurassiennes pour :

1. Encourager financièrement l'élaboration d'un concept d'éclairage public.
2. Soutenir financièrement des travaux de modernisation de l'éclairage public.

Delémont, le 28 février 2018

Pour le groupe VERTS et CS-POP

Baptiste Laville

